

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2016

L'an deux mille seize, le trente du mois de mars à vingt heures trente, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de PUISEAUX sous la présidence de Monsieur TOURAINE Michel, Maire.

**Étaient présents :** M. TOURAINE Michel Maire, Mme BAINARD Corinne 1<sup>ère</sup> adjointe, M. SAINT Pierre 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme DESFAUCHEUX Sophie 3<sup>ème</sup> adjointe, M. DELYS Frédéric, Mme BOCQUET Nadine, MM. BIGOT Ludovic, POUGAT Patrick, Mme VACHER Véronique, M. GOSSE Jean-Luc, MM THENARD Philippe, BESSE David, Mme CHÉZIERE Marie-Line, MM. NAULEAU Luc, LEJEUNE Daniel, Mme HERBLOT Marie-Claude.

**Absents excusés :** M. BELLIARD Jean-Claude (procuration à Mme BAINARD Corinne), Mme BARCOU Christine, Mme FOURNIER Véronique (procuration à M. NAULEAU Luc), Mmes DUCHESNE Céline (procuration à M. TOURAINE Michel), MALÉ Angélique, LESCOILLER Magali.

**Absente :** Mme VANDYSTADT Sophie.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 dudit code, M. Ludovic BIGOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 03 mars 2016 à l'approbation des conseillers municipaux. Il est approuvé à l'unanimité.

### I) FINANCES :

#### A) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DU BUDGET GENERAL ET DE SES ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal,

**APPROUVE** à la majorité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### B) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-14 et 21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération,

Vu le CGCT et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du compte de gestion,

Considérant que madame Corinne BAINARD, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée des finances, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs,

Considérant que monsieur TOURAINE Michel, s'est retiré pour laisser la présidence à madame Corinne BAINARD, pour voter les comptes administratifs,

Vu les Comptes de Gestion 2015 présentés par le comptable,

Après délibération,

Le conseil, à la majorité (Contre : Mme HERBLOT M. C. Abstention : Mme VACHER V)

**APPROUVE** le compte administratif 2015

Madame BAINARD Corinne, adjointe chargée des finances communales présentent les comptes administratifs des budgets annexes eau et assainissement.

Le Conseil,

**APPROUVE** à l'unanimité les comptes administratifs des budgets eau et assainissement

C) AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil,

Après l'approbation des Comptes Administratifs et de leurs résultats,

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** à la majorité (Contre : Mme HERBLOT M. C., abstention : Mme VACHER V) les propositions d'affectation des résultats pour le budget général.

**ADOPTE** à l'unanimité les propositions de reports pour les budgets annexes eau et assainissement.

D) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Le Conseil,

DECIDE à l'unanimité, de maintenir les taux, soit :

	taux
Taxe Habitation	14 %
Foncier bâti	23 %
Foncier non bâti	39,96 %

E) VOTE AU CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2016 ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

VOTE à la majorité (Contre : Mme HERBLOT M. C. Abstention : Mmes VACHER V, BOCQUET Nadine et M. BESSE David) le budget primitif 2016, présenté au chapitre

F) PARTICIPATION POUR LE FAJ et le FUL :

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTE de participer au FUL et FAJ selon les bases de cotisations fixées par le Conseil

Général : FUL : 0.77€/habitant x 3405 hab = 2621.85 €

et FAJ : 0.11€/habitant x 3405 hab = 374.55 €

G) INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE :

Le conseil

APPROUVE à l'unanimité la reconduction de l'indemnité de gardiennage de l'église fixée à 474.22 € pour 2016.

H) TRAVAUX A LA SALLE DES FETES DE LA RUE NIEDER RODEN :

A) Demande de subvention au Fonds de Soutien à l'Investissement

auprès de la Préfecture

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter le Fonds de Soutien au taux maximum.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

Dépenses de travaux pour la mise aux normes et mise aux normes d'accessibilité pour le bâtiment communal de salle des fêtes situées rue Nieder Roden : 235 473. 33 € HT

Ressources :

Fonds de Soutien au taux maximum : 140 739 €

Aide Parlementaire : 20000 €

Conseil Départemental : 27 640 €

Autofinancement : 47 094. 33 €.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

CONFIRME que les travaux sur ce bâtiment communal devront commencer dès obtention du Fonds de Soutien à l'Investissement.

## II) ADMINISTRATION GENERALE :

### A) Schéma Directeur des Ressources en Eau :

Délégation à la Communauté de Communes des Terres Puiseautines.  
Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

**DONNE** son accord à la Communauté de Communes des Terres Puiseautines pour entamer les démarches nécessaires à la réalisation d'un schéma directeur des ressources en eau.

### B) CONVENTION A SIGNER ENTRE LA CCTP et la COMMUNE :

#### A) Location de deux locaux à la CCTP route de Grangermont :

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de louer à la Communauté de Communes deux locaux d'une superficie totale de 228 m<sup>2</sup> situés dans les bâtiments communaux route de Grangermont.

**FIXE** le montant du loyer à 150 € par mois.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention qui actera cette location.

## III) INFORMATION :

Monsieur le Maire lit la lettre de remerciement de l'Association de l'Age d'Or pour la subvention qui leur a été accordée.

Monsieur le Maire lit le mail de remerciement de l'organisatrice du théâtre dont la pièce « Le médecin malgré lui » a été jouée vendredi 25 mars à la salle des fêtes.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 26 mai 2016

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 45

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

**Le Maire,**  
**Michel TOURAINE**